

C.R.A.C. N° 193 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 25 mai 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan global relatif à la participation citoyenne au niveau communal »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'appel en renfort adressé aux communes afin d'accroître l'adhésion vaccinale » ;</i>	
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rôle des mandataires locaux dans la sensibilisation à la vaccination »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien régional au folklore et à la culture populaire »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sensibilisation des agents communaux aux démarches pour les personnes transgenres »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	6
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rupture de confiance entre PricewaterhouseCoopers et Enodia »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	7
<i>Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le fonctionnement critique de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	8

Question orale de Mme Nikolic à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la nouvelle politique intégrée de la ville »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....10

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les avancées de Connect My Home »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....12

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le respect du rôle d'exemplarité d'un bourgmestre »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....13

Question orale de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie de digitalisation de la Région wallonne dans le cadre du plan Get up Wallonia » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Voo »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....15

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la promotion des agences immobilières sociales (AIS) »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....17

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le volet logement du plan Genre »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....18

Question orale de Mme Kapompole à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du Plan de lutte contre la discrimination dans le cadre de l'accès au logement »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....19

Question orale de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la priorité dans l'attribution d'un logement public pour les personnes disposant d'un contrat de travail »

Intervenants : M. le Président, M. Hermant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....20

Organisation des travaux (Suite).....21

<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	21
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	21
<i>Liste des intervenants</i>	22
<i>Abréviations courantes</i>	23

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PLAN GLOBAL RELATIF À LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU COMMUNAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan global relatif à la participation citoyenne au niveau communal ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur la question de la participation citoyenne au niveau local en général, et des budgets participatifs en particulier. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

La DPR prévoit en effet de renforcer le soutien aux budgets participatifs mis en place par les communes.

Dans ce cadre, vous travaillez avec votre administration à des adaptations législatives pour faciliter le recours au budget participatif, notamment sur la définition du comité de quartier, mais pas uniquement.

En réponse à une précédente question, vous m'indiquiez plancher sur un plan global relatif à la démocratie participative au niveau des pouvoirs locaux, au départ d'une enquête menée auprès des pouvoirs locaux à propos des dispositifs participatifs actuellement en vigueur. Cette enquête devait se terminer le 26 mars.

À partir des résultats, vous souhaitiez mesurer l'ampleur de la participation citoyenne sur le territoire wallon et en tirer les enseignements utiles pour améliorer la législation au bénéfice des pouvoirs locaux et des citoyens.

Il y a quelques mois, vous m'indiquiez par ailleurs avoir l'intention de présenter un avant-projet de décret sur le sujet au Gouvernement pour la fin de ce premier semestre 2021.

Dès lors, je souhaiterais savoir où en est votre réflexion sur cet important enjeu à l'approche de cette échéance.

Quels sont les enseignements issus de l'enquête menée auprès des pouvoirs locaux ?

Votre plan global relatif à la démocratie participative au niveau local est-il prêt et que contient-il ?

En ce qui concerne plus particulièrement les budgets participatifs, quelles initiatives prenez-vous désormais pour soutenir leur mise en place par les communes wallonnes suite à ce travail d'analyse ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, pour les éléments de réponse, on a lancé une enquête qui est relative à la mise en œuvre de la démocratie participative au niveau local en février dernier. Cette enquête s'est clôturée à la fin du mois de mars.

Je dois vous indiquer que 76 communes et deux provinces y ont participé. Le rapport est donc en cours de rédaction au sein de mon administration.

En attendant, je puis d'ores et déjà vous dire que les conseils consultatifs et le droit à l'interpellation sont les dispositifs qui rencontrent le plus de succès au sein des pouvoirs locaux.

L'enquête relève aussi des demandes d'ordre général émanant des communes, qui souhaiteraient être accompagnées et outillées pour mettre en place des dispositifs participatifs. Le plan d'action global relatif à la participation citoyenne qui exécute les objectifs de la DPR entend répondre dès lors à ces demandes.

Dans un premier temps, le travail en cours nourrit des réflexions quant à la modification de la législation relative aux budgets participatifs et aux consultations populaires afin de clarifier et de faciliter la procédure au plan opérationnel.

Dans un deuxième temps, différents outils d'accompagnement méthodologique, tels que des guides et des circulaires, seront développés ; outils qui seront disponibles au départ d'un portail dédié à la participation citoyenne. Des formations sont également prévues dans la convention que je signe avec l'Union des villes et des communes.

Enfin, j'ai sollicité des moyens en faveur de la démocratie participative dans le cadre, non plus du plan Get up Wallonia, mais du Plan de relance de la Wallonie, puisque la réponse a été faite avant l'adoption du plan. Je peux vous annoncer qu'un montant de 4 millions d'euros est retenu outre les différents montants que nous avons décidé de mettre en œuvre pour soutenir la numérisation et la digitalisation des administrations.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je me réjouis que des moyens aient pu être débloqués à ce niveau dans le cadre du Plan de relance. Je trouve que c'est une bonne chose parce qu'il faut, et vous l'avez souligné, accompagner et outiller les communes dans ces dynamiques de participation citoyenne.

Le tout n'est pas de vouloir se lancer dans ces dynamiques. Il faut aussi leur donner les moyens, il faut les accompagner, il faut mettre des balises pour que cela se fasse de la manière la plus efficace possible et que ce ne soit pas juste un gadget parce que c'est toujours la pire chose quand la participation citoyenne se transforme juste en gadget.

Par ailleurs, je pense que c'est particulièrement efficace et utile de réfléchir à un vrai soutien financier qui vient renforcer l'initiative communale. Un soutien de la Région à ce sujet est utile dans le cadre des budgets participatifs. Cet enjeu de la participation citoyenne dépasse le budget participatif. L'importance du plan global me semble tout à fait pertinente à ce niveau.

Je serai attentif à la suite des travaux.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'APPEL EN RENFORT ADRESSÉ AUX
COMMUNES AFIN D'ACCROÎTRE L'ADHÉSION
VACCINALE »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE RÔLE DES MANDATAIRES LOCAUX DANS
LA SENSIBILISATION À LA VACCINATION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme Galant, sur « l'appel en renfort adressé aux communes afin d'accroître l'adhésion vaccinale » ;
- M. Demeuse, sur « le rôle des mandataires locaux dans la sensibilisation à la vaccination ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, la Wallonie compte 80 % de plus de 65 ans vaccinés, mais de fortes disparités existent entre les communes. En effet, tout le territoire wallon n'est pas couvert de manière équivalente.

Au regard des derniers chiffres de la vaccination des plus âgés par commune, on note que des poches de retardataires se dégagent principalement en Hainaut, dans la région de Charleroi et de Mons-Borinage.

À Colfontaine, par exemple, à peine 63,5 % des plus de 65 ans sont vaccinés contre 81 % en Wallonie. Sur place, élus et intervenants sociaux s'étonnent de ces chiffres et l'expliquent principalement par la fracture numérique, qui a rebuté plus d'une personne âgée.

Les pouvoirs locaux sont au plus proche des citoyens et ils demandent, depuis de nombreux mois, d'être associés dans la campagne de vaccination et la lutte contre la covid-19.

Récemment, nous avons reçu une lettre cosignée par vous-même et Mme Morreale justement pour que les pouvoirs locaux incitent à la vaccination.

Ma première question a un peu changé, vu que, entre-temps, nous avons reçu votre invitation à encourager la population. Il s'agit pour moi de voir comment vous voyez cet encouragement et si vous avez déjà eu des retours du terrain par rapport au courrier que vous avez envoyé.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous avons tous été marqués par les chiffres du dernier baromètre de la motivation, qui révélait que 38 % des francophones refusent d'être vaccinés. Ces chiffres sont interpellants alors que, on ne le répétera jamais assez, pour sortir de cette crise, la vaccination reste la seule arme réellement efficace. Il faut donc évidemment utiliser de tous les moyens possibles pour convaincre les Wallons et Wallonnes de se faire vacciner.

Dans ce cadre, vous annonciez récemment, avec votre collègue, ministre de la Santé, vouloir solliciter – Mme Galant vient de l'expliquer – les mandataires locaux afin d'aider à sensibiliser l'ensemble de la population wallonne à l'utilité de la vaccination contre le covid-19. Les élus locaux sont notamment invités, si j'ai bien lu, à organiser des séances d'information de la population à l'aide de divers outils disponibles sur le site jemevaccine.be ou encore via un kit de proximité, ProxiVax.

Vous indiquez également que les mandataires locaux étaient invités à seconder les personnes considérées comme plus fragiles, isolées ou âgées, par exemple, dans les démarches de prise de rendez-vous de vaccination ou pour s'inscrire sur Qvax ou pour organiser des permanences au sein d'organisation locale.

La volonté affichée de mobiliser les mandataires locaux dans cet enjeu de la sensibilisation a certainement une réelle utilité. Tout le monde sait à quel point il y a un rôle à jouer pour convaincre les indécis. C'est vrai que les liens de proximité tissés par les élus de terrain avec les citoyens peuvent, sans aucun doute, être mis au service d'une meilleure campagne de vaccination.

Je souhaiterais donc vous interroger aussi pour savoir comment les élus locaux peuvent concrètement réaliser cette mission. Qu'est-il mis en place pour concrétiser cette annonce ? Qu'attend-on précisément des mandataires locaux ? Y a-t-il des moyens spécifiques qui vont être mis à leur disposition à part les quelques outils d'information qui sont évoqués ?

Par ailleurs, il y a un autre enjeu : celui des balises qui sont mises dans cette démarche. Y a-t-il des balises spécifiques qui ont été réfléchies en termes de respect de la vie privée, mais aussi pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dévoiement de cette mission à d'autres fins que celle de convaincre la population de se faire vacciner ?

Je pense que ce sont aussi des éléments qui sont importants à rappeler.

J'aurais donc voulu pouvoir vous entendre là-dessus.

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Monsieur les Députés, merci pour vos interrogations.

Tout d'abord, les chiffres relatifs à la vaccination en Wallonie sont encourageants. Il n'en reste pas moins vrai, comme vous l'avez développé, que des efforts de sensibilisation doivent être poursuivis. Les chiffres évoluent d'ailleurs tous les jours : à ce jour, ce sont plus de 84,5 % des plus de 65 ans qui ont reçu au moins une dose du vaccin. Il reste évidemment primordial de convaincre les personnes restantes à se faire vacciner. C'est ainsi que des vies seront sauvées et que nous pourrons, petit à petit, retrouver une vie normale.

Ensuite, comme vous, je pense que les pouvoirs locaux ont un rôle à jouer. C'est pourquoi, avec la ministre de la Santé, comme vous l'avez indiqué, nous avons décidé d'actionner le niveau local et avons adressé un courrier aux villes et communes. Nous sommes évidemment conscients de leur connaissance de terrain, de la population et nous estimons, dès lors, que les élus locaux sont particulièrement bien placés pour agir en la matière. Ils peuvent activer les outils les plus pertinents tels que, notamment, les plans de cohésion sociale, la sensibilisation de leurs assistants sociaux – ils connaissent leur population – ou encore les plans de promotion de la santé pour sensibiliser la population dans son ensemble, mais surtout celle qui est la plus difficile à atteindre, car soit plus isolée ou plus fragile, voire précarisée.

Nous soutenons ces différents acteurs par un kit de proximité contenant des informations qui ont été validées pour informer ou pour répondre aux questions les plus courantes des citoyens.

Par ailleurs, plusieurs webinaires sont programmés pour présenter cet ensemble et répondre aux interrogations de ceux qui sont appelés à s'en servir. Le premier a déjà eu lieu le 21 mai dernier.

Enfin, des réunions régulières avec les gouverneurs de province permettent de créer de nouveaux outils et d'en adapter certains pour répondre adéquatement aux besoins exprimés par le terrain. Ces outils sont disponibles sur le site jemevaccine.be dans l'onglet « Ressources ».

L'appel lancé par le courrier du 11 mai, dont vous faites état, porte ses fruits et les retours reçus montrent qu'il est accueilli positivement.

Parmi les initiatives lancées ou intensifiées depuis lors, on peut citer :

- une aide à la prise de rendez-vous. Près de 87 % des communes l'organisent désormais ;
- la mise en place d'un centre d'appel ou d'assistance, ou l'organisation de permanences dans les espaces publics numériques, les bibliothèques, les maisons communautaires ou de

quartier, ou encore via les plans de cohésion sociale ;

- les campagnes toute-boîte, sur les sites internet ou les pages Facebook des communes, les affichages des consignes de l'AViQ dans les commerces ou sur les panneaux d'information ;
- ou encore l'organisation de transports vers les centres de vaccination pour les personnes âgées, sur rendez-vous et selon des modalités variables, parfois ce sont des véhicules communaux, des CPAS ou intercommunaux, ou des véhicules de la Croix-Rouge, ou encore des taxis sociaux ou solidaires. Pour rappel, le Gouvernement a mobilisé, pour soutenir cette action, 1,5 million d'euros en vue de soutenir les initiatives communales.

Enfin et pour conclure, vous savez également qu'il y a lieu de respecter les thématiques relatives à la vie privée et aux dispositifs y relatifs. La démarche vise donc clairement la sensibilisation et non la recherche ou le contrôle. Toutes les démarches entreprises, quelles qu'elles soient, s'inscrivent et s'inscriront dans le cadre et le respect de ces dispositifs.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse. C'est vrai que le courrier que nous avons reçu était très positif, parce que je pense que les pouvoirs locaux n'ont même pas attendu ce courrier pour déjà s'impliquer énormément, pour inciter la population à se faire vacciner, que ce soit le rôle des élus locaux, mais aussi des employés communaux, l'aide à la prise de rendez-vous, l'aide au transport, tous les exemples que vous avez pu énumérer.

Je pense que ce n'est pas de votre compétence, mais si les médecins généralistes, les médecins de famille pouvaient être davantage impliqués, ce serait beaucoup plus facile pour les seniors. Par exemple, Jurbise, qui est super bien classée au niveau du taux de vaccination de l'ensemble de la population, il y a un petit retard au niveau des seniors et je pense qu'il y a une plus grande confiance en son médecin généraliste et s'il pouvait vacciner, ce serait beaucoup plus facile.

Je pense que ce courrier doit aussi inciter à refaire une campagne de promotion pour Qvax pour vraiment inciter l'ensemble de la population et plus seulement les seniors à se faire vacciner.

Je pense que vous avez eu vraiment la bonne démarche, parce que ce sont vraiment les mandataires locaux, les employés communaux qui sont au plus proche de la population.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie pour la réponse, Monsieur le Ministre, qui précise très clairement les choses.

C'est clair que le rôle des pouvoirs locaux est fondamental dans cette période de vaccination, cette campagne de vaccination, comme d'ailleurs depuis le début de la crise. À nouveau, cela démontre toute l'importance fondamentale de ce niveau de pouvoir aux côtés des citoyens. Vous avez cité tous les outils qui étaient à disposition pour essayer de les sensibiliser.

J'ai été aussi particulièrement attentif au rappel de toutes les balises et de toutes les règles. Cela aussi, je pense que c'est vraiment important en la matière.

Pour le reste, on verra évidemment comment les choses évoluent, mais je pense vraiment qu'il est important de continuer à rappeler le rôle qui est joué sur le terrain par tous ces acteurs locaux et de pouvoir les outiller au maximum pour qu'ils puissent continuer cette mission importante.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SOUTIEN RÉGIONAL AU FOLKLORE ET À LA CULTURE POPULAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien régional au folklore et à la culture populaire ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, le secteur du folklore et de la culture populaire est aujourd'hui complètement à l'arrêt depuis le début de la crise sanitaire. Aucune de leurs activités ne s'est tenue depuis mars 2020. Les associations culturelles et folkloriques sont à l'arrêt depuis un an, sans recettes. Le secteur traverse une crise profonde et ne doit pas être oublié. Il propose des spectacles pour tous, indépendamment de la capacité financière et de l'âge de chacun, et souvent de manière bénévole.

En tant que secteur considéré comme activité culturelle, j'ai tout d'abord interrogé votre homologue en charge de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière m'a cependant répondu que « la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose malheureusement pas des ressources financières qui lui permettraient de soutenir tous les secteurs touchés par la crise sanitaire qui ne trouvent pas de soutien ailleurs ». Le folklore et la culture populaire font pour eux partie des secteurs touchés pour lesquels il n'existe pas de moyens communautaires de soutien, bien qu'il y ait eu un appel à un fonds pour la culture non conventionnée, je dirais.

Bénédicte Linard souligne néanmoins dans sa réponse le caractère local de ces événements folkloriques et populaires. Je la cite à nouveau : « ils ont

un lien territorial puissant et se perpétuent grâce à l'engagement de dizaines de passionnés». Elle en appelle ensuite à la responsabilité des autorités locales de veiller à la sauvegarde des folklores et cultures populaires, avec lesquels ils entretiennent un lien fort et durable. Comme petit commentaire personnel, je dirais que c'est presque une incitation à la régionalisation. Mais là n'est pas l'objet du débat.

Entre-temps, un CODECO a eu lieu le 11 mai. Il a néanmoins laissé entrevoir une lueur d'espoir : moyennant le respect de conditions sanitaires, des événements publics de grande ampleur pourront avoir lieu en extérieur cet été. Et souvent, ces événements folkloriques et populaires en sont.

Confirmez-vous le caractère territorial et la responsabilité des autorités locales dans la sauvegarde des folklores et cultures populaires en ces temps de crises sanitaire et économique ?

Au-delà de cela, un soutien a-t-il été apporté au secteur du folklore et de la culture populaire wallon par la Région depuis le début de la crise ? Si oui, dans quelle mesure, un soutien supplémentaire, quelle que soit sa forme, peut-il être envisagé ?

Avec la stratégie de déconfinement élaborée lors du CODECO du 11 mai, un plan de relance des festivités folkloriques et culturelles populaires est-il à l'étude par la Wallonie ? Sinon, est ce néanmoins envisagé ?

De grands événements folkloriques pourront-ils avoir lieu cet été ? Si oui, comment faire en sorte qu'une fois les spectacles publics à nouveau autorisés, les associations concernées disposent encore des fonds nécessaires pour organiser les festivités ou y participer ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, comme vous, je pense que le folklore et la culture populaire occupent une place importante dans notre société. Ils contribuent tous deux largement au bien vivre ensemble et à la convivialité qui caractérise notre Wallonie. Ils forgent aussi souvent une identité locale forte.

Le plus souvent, les manifestations qui incarnent le folklore ou la culture populaire sont des événements de masse qui ne peuvent plus être organisés depuis bientôt plus d'une année.

Ils sont importants, car ils sont des vecteurs de cohésion sociale, et font tomber l'espace d'un jour, d'un week-end, d'une semaine, toutes les barrières sociales ou économiques qui peuvent diviser les gens dans la vie de tous les jours.

Comme bon nombre d'autres secteurs, le folklore et la culture populaire ont dû s'adapter aux restrictions imposées aux contacts sociaux en général. C'est ainsi que nous avons vu naître de multiples initiatives destinées à les célébrer tout simplement autrement. Et les pouvoirs locaux ont d'ailleurs souvent joué un rôle de soutien essentiel en la matière, forts du lien étroit et durable qu'ils entretiennent dans ce domaine.

Vous l'avez souligné, les perspectives tracées par le CODECO pour les prochains mois sont porteuses d'espoir. Des premiers tests ont été réalisés, et semblent indiquer des résultats satisfaisants.

Je pense aujourd'hui que le meilleur soutien qui peut être apporté à ces secteurs est de les doter de protocoles et de lignes de conduite claires et opérationnelles, afin que des activités puissent être à nouveau organisées.

Je peux vous assurer que le Gouvernement y est attentif. Le Gouvernement avait d'ailleurs en son temps soutenu les loueurs pour ceux qui étaient actifs en matière de carnaval. De plus, en ma qualité de ministre des Pouvoirs locaux, j'entends aiguiller dans les choix à poser dans les prochaines semaines.

Dès lors, même si ce sera moyennant le respect de certaines règles bien définies, j'ose espérer que ce redémarrage en douceur permettra de maintenir ce ciment important dans notre société, tout en prenant soin de la collectivité.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse.

En effet, je pense que le folklore et la culture populaire, c'est finalement ce qui fait le charme et la convivialité de la Wallonie, notamment avec des identités fortes, des identités locales partout en Wallonie.

Vous avez évoqué le fait que les bénévoles, les organisateurs ont appris à organiser et à célébrer ces événements autrement. Je pense, par exemple, à la Ducasse qui se célébrait autrement.

Vous faites référence aux événements tests, notamment les concerts qui ont eu lieu dans des enclos privés. Ici, j'espère que les protocoles permettront d'appréhender les événements de masses – 5000, 10 000 personnes dans des rues et dans des quartiers. J'espère que le travail pourra se faire pour que, au plus vite, les organisateurs et les balises pour envisager leurs événements parce que ce, pour certains d'entre eux, ce sera deux événements qui n'auront pas été organisés, deux événements où les bénévoles auront eu, finalement, une rupture dans leur engagement et aussi des recettes qui ne sont pas présentes pour perpétuer certains folklores.

C'est donc de première importance que vous soyez aux côtés des pouvoirs locaux pour assurer cette transition, cette relance.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SENSIBILISATION DES AGENTS
COMMUNAUX AUX DÉMARCHES POUR LES
PERSONNES TRANSGENRES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sensibilisation des agents communaux aux démarches pour les personnes transgenres ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, le 17 mai, c'était la Journée mondiale pour la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cela a été l'occasion de rappeler que, malgré les avancées en la matière, les stéréotypes, les discriminations, les violences à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles, intersexes ou asexuelles, restent des réalités, en ce compris en Wallonie.

Les personnes transgenres – les personnes dont l'identité de genre ressentie s'écarte des attentes traditionnelles reposant sur le sexe assigné à la naissance – sont, elles aussi, victimes de discriminations.

Le dernier rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et hommes, notamment compétent pour ce qui concerne les discriminations à l'égard des personnes transgenres, mentionne les difficultés que vive dans le cadre de leur recherche d'emploi, de logement, mais aussi de leur parcours de santé et dans leur accès aux services administratifs. C'est ce dernier point que je voudrais aborder avec vous sur base de vos compétences, bien sûr.

La nouvelle loi belge de juin 2017 autorise le changement d'enregistrement du sexe à l'état civil sans aucune condition médicale. Il est dorénavant possible de demander ce changement à un officier d'état civil sans être contraint de répondre à différents critères médicaux, dont l'évaluation par un psychiatre ou même la stérilisation. Malgré cette avancée importante légale, certaines dispositions de la loi restent problématiques. Par exemple, la loi ne prend pas en compte les personnes qui ne se retrouvent pas dans les choix proposés par la loi. Elles sont obligées de choisir entre homme ou femme. Aussi, les adolescentes, les adolescents et les mineurs ne sont pas mentionnés une seule fois, ce qui leur ôte la possibilité de commencer leur transition avant l'âge de 16 ans.

Enfin – et c'est là que vous êtes davantage concernés –, il existe de nombreux problèmes suite à un changement à l'état civil : au niveau des mutualités, des services de Police, des assurances, de l'administration des finances, et cetera.

De vos compétences ne dépend pas une modification de la loi pour remédier aux insuffisances évoquées. Par contre, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, vous pouvez faire en sorte de faciliter toutes les démarches administratives qui découlent de ce changement et d'en informer les services.

Pourriez-vous nous expliquer ce que vous mettez en œuvre dans ce cadre ? Pouvez-vous également, comme l'indique votre engagement dans le nouveau Plan genre wallon, assurer une bonne information et sensibilisation des pouvoirs locaux à ces difficultés ? Avez-vous initié une action en ce sens ? Quel est l'agenda de votre politique à ce sujet ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je dois d'abord vous indiquer que la Région lutte activement contre les discriminations dont font l'objet les personnes transgenres. Il existe à cet égard deux législations, à savoir le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et le décret du 11 avril 2014 relatif à l'aide aux personnes LGBT, complété par son arrêté d'exécution du 13 mai 2015.

La première disposition vise à interdire toute forme de discrimination, notamment sur la base des critères apparentés au sexe que sont l'expression et l'identité de genre, ainsi que les caractéristiques sexuelles.

À travers le second, la Wallonie a mis en place la reconnaissance, l'agrément et le subventionnement des maisons Arc-en-ciel qui ont notamment pour mission de fournir une aide sociale, juridique et un accompagnement psychologique aux personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation sexuelle et leur identité de genre. La plupart de ces maisons collaborent avec les pouvoirs locaux de manière régulière ou ponctuelle.

Par ailleurs, la loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets que vous évoquez introduit le principe d'autodétermination.

Ces avancées notables en matière de droits et de protection des personnes transgenres ne sont cependant qu'une petite partie du travail à fournir pour atteindre l'égalité des genres, quels qu'ils soient.

Dans ce cadre, mon cabinet examine actuellement la faisabilité d'une formation à destination des pouvoirs locaux. Une première rencontre avec l'ASBL Genres pluriels a déjà été organisée en ce sens.

Enfin, concernant mon implication dans le plan Genre wallon, les mesures prises dans ce cadre visent l'égalité entre les hommes et les femmes, et ne ciblent donc pas spécifiquement les personnes transgenres. Pour ce public, un plan d'action interfédéral est en cours d'élaboration, et la Wallonie y prend part.

Pour plus d'informations à ce sujet, je vous invite à interroger ma collègue, Mme la Ministre Morreale.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre rappel de la législation.

Effectivement pour la collaboration des maisons Arc-en-ciel avec les pouvoirs locaux, il sera intéressant de travailler le contenu et la mise en place des formations que le ministre annonce, puisqu'il en prépare la faisabilité. C'est important. Un certain nombre de pouvoirs locaux sont déjà informés. Un certain nombre d'entre eux ont arboré par exemple le drapeau arc-en-ciel le 17 mai ou la semaine dernière. Mais au-delà du symbole, je pense important que les officiers de l'état civil et que tous les services soient informés, sensibilisés, qu'ils puissent répondre adéquatement et en toute connaissance de cause et sensibilité à ces questions qui se posent pour les personnes transgenres.

Enfin, puisque la mesure 21 du plan Genre concerne, Monsieur le Ministre, qu'ils prennent et continuent à prendre au bras le corps cette question de dimension de genre dans toutes ces composantes. Je le remercie de poursuivre la démarche, et je reviendrai vers lui pour savoir ou il en est et comment se met en place cette formation à destination des pouvoirs locaux, j'imagine, en partenariat avec l'Union des villes et communes.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RUPTURE DE CONFIANCE ENTRE PRICEWATERHOUSECOOPERS ET ENODIA »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rupture de confiance entre PricewaterhouseCoopers et Enodia ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, la rupture de confiance entre PwC et Nethys a été actée il y a quelque temps. Le rapport Forensic – mené par la société Deloitte au sein du groupe Enodia-Nethys – a mis en évidence un nombre important d'opérations dites atypiques et d'irrégularités, et ce pour des montants substantiels, c'est-à-dire des dizaines de millions d'euros.

Concernant Nethys, la démission de PwC pourrait avoir un impact sur la vente de Voo. En effet, les discussions en vue de la vente de cette filiale de Nethys doivent s'appuyer sur l'EBITDA de Voo, mais si les comptes ne sont pas arrêtés, l'EBITDA ne peut pas être déterminé de façon fixe.

Au-delà d'Enodia, d'autres intercommunales wallonnes ont également pu recourir au service de PwC comme réviseur par le passé comme le Centre hospitalier régional ou encore l'association intercommunale de soins et d'hospitalisation, notamment durant les années qui ont été épinglées comme problématiques par le rapport Deloitte chez Nethys.

Quel rôle allez-vous jouer en tant que ministre de tutelle pour garantir le maintien de l'intérêt public suite à l'absence de réviseur actuellement au sein de Nethys ?

Quelles implications ce retrait du réviseur ont dans le processus de la vente de Voo ?

PwC n'est plus non plus le réviseur chez l'intercommunale Resa, quelles actions allez-vous entreprendre à ce sujet ? Allez-vous contrôler l'activité de ce réviseur dans cette intercommunale ?

Allez-vous demander un contrôle des activités que PwC a eu avec d'autres intercommunales wallonnes ces dernières années ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, de manière claire et sans équivoque : Enodia et Nethys ne peuvent rester sans réviseur. Le Code des

sociétés et des associations oblige en effet Nethys à nommer un nouveau réviseur d'entreprises en qualité de commissaire aux comptes.

À cet effet, il incombe notamment au commissaire de mettre tout en œuvre, dans le respect de l'intérêt général, afin que sa mission puisse être reprise par le confrère qui sera désigné.

Cette nomination n'est pas soumise à une transmission obligatoire à l'autorité de tutelle que je représente. Aussi, celle-ci ne pourrait intervenir à cet égard que de sa propre initiative ou sur réclamation.

Je relève cependant que la démission de PwC est très récente et que Nethys a déjà annoncé son intention de passer sans délai un marché public pour sélectionner et nommer un nouveau réviseur.

Pour ces raisons, j'estime qu'il est – pour le moment – prématuré d'intervenir. Bien entendu, en cas de retard ou de défaut avéré de Nethys dans les mois à venir, je prendrai les mesures utiles pour s'assurer que cette société respecte son obligation, en conformité avec les exigences du droit des marchés publics.

À ce jour, il m'apparaît trop tôt pour savoir si la démission de PwC aura des implications concrètes sur le processus de vente de Voo, celui-ci venant seulement de débiter. De plus, Nethys pourrait rapidement nommer un nouveau réviseur d'entreprises pour remplacer PwC. Je resterai attentif à l'évolution de la situation dans les semaines à venir.

Enfin, la façon dont PwC a exercé son mandat de commissaire aux comptes pour diverses intercommunales et les SPPLS wallonnes concerne avant tout les relations contractuelles entre ces entreprises publiques locales et ce réviseur et intéresse à un degré moindre l'autorité de tutelle. Les réviseurs d'entreprises ne font, en effet, pas partie des pouvoirs subordonnés à la tutelle administrative de la Région wallonne. Les informations actuellement disponibles ne me paraissent pas suffisantes pour justifier l'engagement d'une procédure de contrôle.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Vous dites qu'il est prématuré d'intervenir, mais pour nous, toute la clarté doit être faite sur ce dossier, que ce soit par vos services ou par la justice. En effet, ce genre de scandale discrédite l'action publique.

Rappelons que PwC faisait également partie des consultants de Nethys qui avaient empoché un total de 127,5 millions d'euros en trois ans. Ce n'est d'ailleurs pas le seul dossier où PwC est mis en cause. On peut notamment citer les LuxLeaks ou les Luanda Leaks. Toutes ces affaires rendent incompréhensible le choix

du Gouvernement wallon de continuer à travailler avec cette firme pour l'élaboration et le suivi du plan Get up Wallonia.

Je ne comprends pas votre réponse concernant le travail de réviseur de PwC dans d'autres institutions publiques. Si les faits sont avérés chez Nethys, on parle tout de même d'opérations dites « atypiques » et d'irrégularités, et ce, pour des montants « substantiels », c'est-à-dire, des dizaines de millions d'euros. Ces faits sont très graves et il faut s'assurer qu'il n'y ait pas eu d'irrégularités commises chez ces autres institutions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je veux néanmoins vous rappeler que le rapport Forensic – que vous avez vous-même cité – a été réalisé à l'initiative d'Enodia, qui a évoqué une série de dépenses dites « atypiques » qui, en fonction du rapport Forensic, ont été transmises à la justice. En ce qui concerne le volet de la responsabilité éventuellement pénale, il existe une séparation des pouvoirs et des instances, et cela est donc du ressort de la justice. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

En ce qui concerne le corps de ma réponse, je vous indique qu'à partir du moment où il y a un contrat entre une entité et ses réviseurs, il s'agit d'abord d'une responsabilité contractuelle et, dans mon rôle de tutelle, je dois veiller à exercer cette tutelle en fonction des balises que sont le respect de la légalité et de l'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Ce que vous dites est vrai pour Nethys ou Enodia. Cependant, quid de ce qui aurait pu se passer dans d'autres intercommunales ? C'est cela qui nous inquiète.

Vu ce qu'il s'est passé, ne faudrait-il pas justement enquêter de manière préventive afin de s'assurer que tout s'est déroulé dans les règles ?

C'est notre position, vous n'êtes pas obligé de la partager.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE FONCTIONNEMENT CRITIQUE DE
L'INTERCOMMUNALE SOCIALE DU BRABANT
WALLON (ISBW) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le fonctionnement critique de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, la crise du covid a indiscutablement précarisé les situations sociales d'un grand nombre de nos concitoyens. Les intervenants sociaux, publics et associatifs n'ont jamais autant été interpellés, voyant leurs sollicitations exploser : enquêtes sociales, octroi de RIS, maltraitance conjugale et infantile, besoin de conseils et d'assistance sociale, aide aux personnes âgées et handicapées, détresse sanitaire. Bref, nous en connaissons tous, malheureusement et tristement, le cortège.

L'AViQ, les CPAS et les mutuelles sont en première ligne ; d'autres opérateurs publics sont également concernés en premier chef. Ainsi, l'Intercommunale sociale du Brabant wallon, et ses 250 agents, constitue un acteur essentiel de la vie sociale du Brabant wallon.

Pour remplir ses missions, l'Intercommunale bénéficie de quatre ressources financières :

- les usagers pour environ 14 % ;
- les pouvoirs locaux 9 % ;
- la province du Brabant wallon 24 % ;
- les subsides de l'AViQ, de l'ONE et de l'ONSS avoisinent les 52 %.

Malgré de réels efforts de gestion – je tiens à le souligner –, l'intercommunale présente, malheureusement, des déficits à répétition. En cause, l'évolution des coûts de ses interventions face à la limitation des financements communautaires et régionaux.

Jusqu'à présent, la province du Brabant wallon soldait les comptes déficitaires, mais avec la reprise des zones de secours, le collège provincial vient de notifier à l'intercommunale sa volonté de réduire la voilure de 5 %, puis de 10 % chaque année, exposant l'intercommunale à de nouvelles difficultés.

La situation est à ce point grave. En 2020, les comptes renvoient à un déficit de 225 000 euros ; en 2021, le budget à 395 000 euros ; en 2022, à 554 000 euros de déficit ; en 2023, à 633 000 euros ; en 2024, 642 000 euros ; pour culminer, en 2025, à 652 000 euros.

Le directeur indiquait dans son rapport de gestion que ce n'était pas tenable de vivre avec des déficits de cette nature.

Que constatons-nous ? En 2020, il n'y a eu que deux réunions du conseil d'administration. En 2021, au moment où je vous parle, il n'y en a eu qu'une seule, et encore, parce qu'elle était formellement obligatoire pour transmettre les documents à l'assemblée générale.

Or, l'article 1523.15 du Code de la démocratie locale prévoit explicitement six réunions par an, si celles-ci ne sont pas tenues, il faut que le rapport de gestion explique spécifiquement pourquoi elles ne l'ont pas été. Ce n'est pas le cas ici. Il y a une incapacité pour les administrateurs d'interpeller, de contrôler, de suggérer, bref, de remplir leur rôle dans un avenir qui va aujourd'hui à la dérive.

Pire encore, il n'y a même pas de plan stratégique qui accompagne les perspectives déficitaires de l'intercommunale. Autrement dit, on n'indique pas quelle sera la nature des remèdes qui seront utilisés.

Tout au plus, la présidente, me répondant dans la presse, évoque : « Un prochain rapport stratégique probablement fin de cette année ». C'est dire si, aujourd'hui, les dysfonctionnements ne sont acceptables ni en droit ni en fait.

Dès lors, connaissant votre souci de la bonne gouvernance – je vous en rends hommage – quelle est votre analyse de la situation ? Ne faudrait-il pas un rappel à l'ordre ou l'exigence d'une réaction qualifiée en rapport avec la gravité de la situation ?

Rappelons que, derrière cette intercommunale, il y a 250 agents extraordinairement inquiets et des milliers de bénéficiaires de ces aides sociales ; que ce soit dans le domaine du troisième âge, du handicap ou surtout de la petite enfance. J'estime qu'une réaction appropriée s'impose, et j'espère que vous allez favoriser son organisation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois vous indiquer que je n'avais pas connaissance des éléments de gouvernance que vous venez d'évoquer, ni par voie de recours ni par aucune autre manière. Je vais répondre en deux temps.

Concernant ce que vous évoquez en termes comptable, mon administration dispose des éléments d'information qui montrent une dégradation de la situation financière de l'intercommunale depuis 2017.

En effet, le compte de résultat s'était clôturé avec un solde nul fin 2017 à la suite de la décision du Conseil provincial du Brabant wallon d'accorder un subside

exceptionnel à l'intercommunale afin qu'elle clôture son exercice à l'équilibre avant les élections. L'intercommunale devait clôturer son exercice avec une perte de 81 118 euros. Les subsides exceptionnels accordés correspondaient à ce montant : baisse légère de recettes grâce à un audit du subside exceptionnel et hausse importante des dépenses de personnel de fonctionnement. En d'autres termes, le subside exceptionnel a permis de terminer l'exercice.

Pour 2018, si l'on ne regarde que les comptes annuels, la dégradation en 2017 et 2018 correspond aux résultats de l'exercice. Si l'on isole le subside exceptionnel octroyé en 2017, la perte de l'exercice 2017 aurait dû être de 81 118 euros avec, pour 2018, seulement une augmentation de la perte de 13 738 euros. La situation financière de l'intercommunale n'en est pas moins en dégradation entre 2017 et 2018.

Pour 2019, la situation se dégrade encore. Les ventes et les prestations progressent de plus ou moins 250 000 euros par rapport à 2018, mais les coûts de fonctionnement et de personnel augmentent de plus ou moins 350 000 euros, ce qui explique la hausse du déficit.

Les derniers comptes ont été soumis à l'exercice de la tutelle et quelques remarques de détail sont émises chaque année, mais, globalement, les comptes, au niveau comptable, sont corrects. Pour mémoire, la tutelle porte sur la légalité des comptes et non sur la situation financière de l'intercommunale.

Cela étant, les éléments de gouvernance que vous me relayez m'interpellent. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mon administration qu'elle interroge l'intercommunale à ce sujet afin que toute la lumière soit faite sur les difficultés qu'elle rencontre et sur les dispositions qui seront prises pour y faire face.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Que la tenue et la gestion de l'intercommunale soient parfaitement régulières, je n'en doute pas un seul instant, mais je dois bien noter que les coûts de personnel et de fonctionnement évoluent largement à la hausse par rapport aux recettes et que la province, du fait de l'obligation par la Région wallonne de reprendre les zones de secours, est dans l'incapacité à l'avenir de solder les comptes. Interrogeant vos collègues, Mmes Morreale et Linard, celles-ci ont refusé une augmentation de subside.

Nous sommes donc dans une quadrature du cercle avec une difficulté : le pilotage politique de l'intercommunale dès lors que le conseil d'administration ne se réunit pas. Au lieu d'un rapport stratégique, les administrateurs ont eu droit – pour une fois qu'ils étaient réunis – à un rapport oral dont la vacuité fut égale à sa brièveté. Nous sommes là dans une situation extrêmement pénible.

C'est très important parce que – considérez que je le dis avec sincérité et franchise – c'est le principal bras social du Brabant wallon. Si celui-ci est altéré, ce sont des milliers de familles qui en seront victimes.

Je ne veux pas d'inquisition, mais je veux qu'il y ait un rappel à l'ordre, que chacun assume ses responsabilités et que des choix soient posés, notamment par une augmentation de la contribution communale. J'espère que l'on n'en arrivera pas à faire payer des usagers déjà fragilisés, ce qui serait un comble.

Vous ne m'en voudrez pas de revenir vers vous parce que les dysfonctionnements de gouvernance que je viens de pointer méritent une attention toute particulière dans votre chef.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA NOUVELLE POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA
VILLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la nouvelle politique intégrée de la ville ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens vous parler de politique intégrée de la ville qui concerne ce que nous avons pour coutume d'appeler les grandes villes. Il en a déjà beaucoup été question au sein de notre Parlement et la question a déjà beaucoup fait débat, mais plutôt sur les moyens et aussi sur les moyens pour toutes les villes, voire pour toutes les communes wallonnes. Vous êtes, certes, ministre des Pouvoirs locaux, mais vous n'êtes pas en charge de toutes les politiques concernant les villes et communes.

Je tenais à vous dire en préambule que, en tant qu'élue issue d'une grande ville, je me réjouis des moyens dégagés spécifiquement pour les grandes villes. J'ai toutefois quelques questions sur la mise en œuvre.

Vous avez annoncé récemment, dans notre commission, qu'une large part des montants alloués aux villes, dans le cadre de cette politique intégrée, sera consacrée à des investissements en milieu urbain, puisqu'il s'agit bien de soutenir des dépenses d'investissement avec des effets durables dans le temps.

Comment allez-vous vous assurer que ce sont bien des dépenses d'investissement ? Quelle ligne directrice entendez-vous fixer pour garantir ces dépenses d'investissement ?

À cet égard, M. le Ministre Henry, qui a déjà beaucoup communiqué sur l'aspect rénovation énergétique, a dit qu'il entendait faire de la rénovation énergétique par quartier un enjeu majeur de cette politique. Cette ambition se retrouve dans cette politique, avec une obligation de consacrer 35 % des moyens à la rénovation énergétique. Par ailleurs, 35 % sont également prévus pour la rénovation des quartiers prioritaires. Je pense que ce sont des minimums.

La politique intégrée de la ville concerne énormément de thématiques, les *smart cities*, la végétalisation, la mobilité. C'est une liste non exhaustive.

Je le répète, vous n'êtes pas responsable en charge de toutes ces politiques, mais vous en êtes en quelque sorte le chef d'orchestre. J'aurais aimé vous entendre sur votre approche. Pourriez-vous nous préciser votre approche ? S'agit-il d'une approche spécifiquement par quartier et/ou par enjeux ?

Les *smart cities*, la végétalisation, la mobilité, c'est aussi une vision transversale du territoire. Allez-vous demander aux autorités communales des plans d'action par quartier ou aussi des approches transversales pour certaines thématiques ?

Le ministre Henry, toujours lui, a déclaré que, dans le cadre de la rénovation, il était important de mobiliser les habitants et ressources des quartiers pour privilégier une approche *bottom-up*, qui se construit depuis la base. Comment voyez-vous les choses ? Prévoyez-vous un vade-mecum ou un accompagnement spécifique pour cette concertation ou considérez-vous que cela relève de l'autonomie communale ?

Vous avez évoqué tout à l'heure, avec M. Demeuse, la question de la participation citoyenne. Je me demandais comment vous voyez et comment vous comptez vous assurer de l'implication des citoyens dans le projet de quartier. Y a-t-il quelque chose de spécifique prévu ici dans le cadre de cette politique ?

Dernière question, comment envisagez-vous la communication vers les villes ? Les délais pour rentrer les plans d'action sont pour le moins serrés, puisque c'est prévu pour l'automne. La communication pour le lancement de ce processus me semble un élément important et assez urgent.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur cet important dossier. Entre la rédaction de la réponse et votre question, nous avons eu l'occasion de présenter, de manière macro, le Plan de relance de la Wallonie.

Je puis d'ores et déjà vous indiquer que lorsque j'ai obtenu les moyens pour la politique intégrée des grandes villes, on a veillé à dégager 110 millions d'euros pour ce qui concerne les plans de rénovation et de revitalisation qui concernent grosso modo les villes de plus de 12 000 habitants. Des moyens complémentaires ont encore été sollicités et obtenus dans ce cadre-là et également des moyens pour les communes de moins de 12 000 habitants, dans une opération que j'aurai l'occasion de détailler, qui s'appellera « Cœur de village ».

Ce préambule étant fait, j'en viens à la politique intégrée de la Ville, qui est une initiative sans précédent en Wallonie et qui est par nature transversale. Elle vise, comme vous l'avez indiqué, à soutenir et à coordonner sur un même territoire, une série de thématiques qui sont liées comme la cohésion sociale, la mobilité, le logement, la végétalisation, le tourisme ou encore l'animation commerciale.

Parmi la dizaine de thèmes identifiés par le Gouvernement au regard des objectifs de notre DPR, la rénovation énergétique devra effectivement bénéficier d'une partie de la subvention octroyée. Cette balise, comme vous l'avez indiqué, a été fixée, en fonction de la contribution du ministre de l'Énergie, à hauteur de 35 % minimum du montant total de la subvention. Par ailleurs, un pourcentage identique a été fixé pour soutenir des actions qui se dérouleront dans un quartier au moins de la ville.

J'ai déjà été interrogé. Cela ne concerne pas uniquement un quartier, cela pourra être plusieurs quartiers ciblés, mais on vise une politique de quartiers.

Concernant la mobilisation des habitants et l'approche ascendante, je dois d'abord souligner que les actions proposées dans le cadre de la PIV devront avant tout être conformes aux orientations qui ont été précédemment décidées par les villes, soit à travers leur programme stratégique transversal et le cas échéant des perspectives de développement de la PDU élaborée dans chacune des grandes villes.

Je rappelle que le PST prévoit déjà la mise en œuvre d'un processus de participation citoyenne en vue de définir chacun de ces objectifs ou chacune de ces actions.

D'autres outils stratégiques tels que les plans de mobilité, les projets de rénovation urbaine auxquels les actions proposées en PIV pourront faire référence ont également fait l'objet d'une démarche préalable impliquant les citoyens concernés. Il ne s'agit donc pas ici de déployer un nouveau processus de participation citoyenne, mais bien de s'appuyer sur les processus participatifs qui ont déjà été mis en œuvre par les villes pour définir leur plan territorial, et ce dans le cadre de leur autonomie communale.

Par ailleurs, si une ville en formulait encore la demande, le Centre universitaire l'Epure pourra également assurer un accompagnement dans l'élaboration de certaines mesures de plan d'action, en particulier celles qui visent à placer les actions en cohérence avec le PST, la PDU ou encore les démarches citoyennes y relatives.

En ce qui concerne l'information, l'Union des villes et communes de Wallonie a déjà pris l'initiative d'organiser dans les jours qui ont suivi la décision du Gouvernement un webinaire à destination des villes concernées. Tout était représenté et l'échange m'a semblé fructueux.

En outre, une circulaire informative adoptée par le Gouvernement a été adressée le 19 mai dernier aux neuf villes concernées précise les modalités de mise en œuvre de ce que j'appelle un droit de tirage encadré.

Par le même courrier, une invitation a été lancée à chacune des villes en vue de participer à une réunion d'information. Elle se déroulera le 31 mai prochain en présence de mon collègue, M. Henry, et de moi-même ainsi que de représentants du cabinet du ministre Borsus et de l'administration régionale du centre l'Epure ou de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Cette réunion permettra de recueillir les questions des représentants municipaux et surtout d'y apporter une réponse en séance ou ultérieurement, éventuellement via une foire aux questions sur la plateforme des pouvoirs locaux.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, il faut rappeler qu'au-delà des bénéficiaires qu'en retireront les villes concernées, leurs habitants et leurs usagers, l'opération devrait également participer à la relance économique de notre Wallonie par leurs investissements dans les secteurs de la construction ou des services. Les villes contribuent puissamment au dynamisme de l'économie locale, mais aussi régionale. L'enjeu est donc aussi de relancer l'investissement public au plus vite en s'appuyant sur les territoires urbains comme moteur de la relance territoriale.

Il a donc été logiquement décidé que la quasi-totalité des dépenses qui doivent être éligibles, soit 95 % minimum, seront des dépenses d'investissement destinées principalement à des opérations d'acquisition ou de rénovation.

L'ensemble de ces investissements réalisés dans le cadre de ces politiques seront par ailleurs considérés – comme je l'ai annoncé – hors balises dans la prochaine circulaire budgétaire à adresser prochainement aux villes et communes de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses très complètes. Je suivais mes questions au fur et à mesure et vous avez apporté une réponse à toutes mes questions ainsi que des précisions.

Je vous remercie aussi pour les précisions sur les moyens encore dégagés au niveau du plan de relance pour l'ensemble de notre territoire, et je m'en réjouis parce qu'il ne s'agit pas d'opposer les Wallons des villes aux autres en fonction de la taille des villes et de la taille de la commune, mais de donner des moyens là où ils sont nécessaires. Je tiens vraiment à souligner cet objectif du Gouvernement wallon.

Pour le reste, je l'ai dit dans ma question, vous êtes le chef d'orchestre, mais vous devrez aussi être une sorte de gendarme qui doit veiller à ce que les moyens soient bien disponibles pour les ambitions des politiques que vos différents collègues veulent promouvoir. Je pense notamment à la végétalisation, puisqu'il en a beaucoup été question pendant les confinements, mais pas uniquement. Vous devrez être aussi le gendarme afin que ces moyens soient bien dépensés et de manière utile au niveau local.

Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES AVANCÉES DE CONNECT MY HOME »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les avancées de Connect My Home ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, le 30 septembre 2020, j'interrogeais votre prédécesseur sur l'heureuse initiative d'ORES, en association avec la Société wallonne des eaux, Proximus et Voo, concernant une plateforme internet Connect My Home.

Que ce soit pour accorder un immeuble à l'eau, au gaz, à l'électricité ou aux télécoms, il suffira, pour les clients des opérateurs précités, d'introduire une demande sur cette plateforme et d'y opérer le choix du ou des raccordements désirés.

C'est une évolution ô combien positive pour un grand nombre de Wallons, souvent confrontés à une ouverture et à une fermeture successives de voiries particulièrement préjudiciables.

Malheureusement, Resa n'a pas été associé à la démarche mutualisée.

Suite à ma question, sa présidente, Isabelle Simonis, m'a écrit pour m'indiquer que jamais Resa n'a été contacté par les parties prenantes. Mieux, elle m'informait se tenir à la disposition de la plateforme pour la rejoindre et nouer toute collaboration éventuelle.

Votre prédécesseur m'a affirmé prendre contact avec le service de distribution en question afin de donner l'assise la plus large possible à cette initiative de plateforme qui répond à un besoin de la population. Néanmoins, un jour après sa réponse, le ministre régional devenait ministre fédéral. Nous avons, quelques heures par la suite, le bonheur de vous accueillir comme ministre.

Aujourd'hui, Resa ne fait toujours pas partie de cette plateforme commune.

Avez-vous repris les démarches de contact du ministre Dermagne auprès de Resa ? Si oui, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'accord avec la plateforme et ses protagonistes ? Si pas, comptez-vous entreprendre ces démarches ?

Comptez-vous également sensibiliser d'autres GRD à la nécessité de s'inscrire dans une démarche de simplification administrative pour les citoyens autour de ce projet, avec l'espoir que toute la Wallonie sera concernée par cette plateforme, ce qui serait à la fois un gage de simplification, d'accélération et aussi d'économie de coût d'ouverture de voiries en mutualisant les interventions des uns et des autres ?

Je suis dès lors impatient de vous entendre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous confirme tout d'abord que mon prédécesseur a effectivement sollicité l'administration afin que des contacts utiles soient pris avec le service de distribution en question afin de donner l'assise la plus large possible à cette initiative de plateforme qui répond à un besoin de notre population.

Des informations que j'ai pu obtenir, je puis vous dire que les différents opérateurs se sont concertés sur le sujet. Il ressort de cette concertation qu'il n'existerait pas de difficulté particulière à élargir la plateforme Connect My Home, mais qu'une phase opérationnelle doit nécessairement voir le jour afin d'intégrer les *process* de chaque structure.

Il est évident que ce type d'initiative est un plus pour le citoyen et pour le territoire wallon. Je ne peux donc qu'y apporter mon concours, tout en restant bien sûr dans l'exercice de mes compétences qui m'ont été confiées et au rang desquelles ne figure pas la tutelle des GRD.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie M. Dermagne qui, comme il me l'avait annoncé, a pris les contacts nécessaires.

Je vous remercie aussi pour l'intérêt et l'attention positive que vous portez à ce projet.

Certes, vous n'avez pas la tutelle sur les GRD, mais, pour d'autres opérateurs, le ministre des Pouvoirs locaux peut jouer un rôle d'intermédiaire particulièrement favorable afin d'amener l'ensemble des opérateurs à rejoindre cette plateforme.

Suivant vos conseils – et ils sont souvent avisés, Monsieur le Ministre –, je ne manquerai pas d'interpeller M. le Ministre Henry sur cette problématique porteuse d'éléments prometteurs pour la Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE RESPECT DU RÔLE D'EXEMPLARITÉ
D'UN BOURGMESTRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le respect du rôle d'exemplarité d'un bourgmestre ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, le Code wallon de la démocratie locale organise avec soin, et à raison, les devoirs qui pèsent sur le collège communal et sur le bourgmestre.

C'est ainsi que l'article 1122-18 du Code de la démocratie locale vise l'obligation d'impartialité et d'exemplarité du bourgmestre vis-à-vis tant de ses élus que des administrés.

Certes, la notion décrétole répond davantage à un esprit de respect qu'à une lettre de conduite, mais il n'empêche que différentes situations ne peuvent ni s'expliquer ni s'excuser et méritent une réaction des autorités de tutelle, tout aussi compétentes pour la vérification de votre majorité que du nécessaire respect de la minorité, voire de la bienséance, pour ne pas dire de la courtoisie, qui doit régner, d'une part entre, le bourgmestre, le président du conseil et, d'autre part, les élus de la minorité.

Ainsi, lors d'une très récente séance du Conseil communal d'Andenne, au motif qu'un conseiller communal d'opposition a osé qualifier « un projet immobilier de ghetto urbanistique » que nous connaissons bien dans la littérature du droit de

l'urbanisme. Ayant été ministres, combien de fois n'avons nous pas utilisé « ce projet est un ghetto urbanistique » ?

Le bourgmestre lui a attribué une évocation nauséabonde de la période nazie, alors que l'expression est très largement consacrée.

Outré, l'élu de l'opposition a tenté de réagir pour expliquer son propos, mais il lui a été interdit de répliquer, alors que, vous le savez, tout conseiller a le droit à prendre la parole deux fois sur un sujet.

Pire, par la suite, apprenant que l'opposant avait osé saisir l'instance de tutelle que vous représentez, le même bourgmestre a déversé toute sa colère dans la presse quotidienne – un journal du groupe Sudpresse, pour ne pas le nommer –, affirmant que son adversaire « est fou », qu'« il a problème mental », qu'« il avait pété un câble » et que dès lors il devait être recadré d'urgence, précisant, au passage, que son attitude relevait des pires époques du stalinisme.

Il conclut par les mots suivants dans la presse : « C'est une opposition de traîtres ».

De tels propos, Monsieur le Ministre, sont-ils compatibles avec le respect du Code de la démocratie locale ?

Ici, manifestement, la calomnie remplace le débat public serein ou l'échange d'arguments et met en difficulté, très injustement, un conseiller communal d'opposition, de surcroît – excusez du peu – haut fonctionnaire wallon.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous cautionner de tels comportements ? De tels propos ne méritent-ils pas un rappel à l'ordre du bourgmestre, certes très intelligent – nous le connaissons bien –, mais qui, sans vergogne, se moque de la démocratie locale, ne considère pas l'opposition et ne la respecte même pas dans sa liberté d'expression.

C'est d'autant plus piquant que le bourgmestre intéressé avait lui-même porté plainte contre Jean Gol parce qu'il avait tenu des propos disgracieux à son égard.

Avouez que, ici, une réaction s'impose de votre part. Je ne demande pas de sanction, mais je pense qu'une invitation au respect du débat démocratique, au respect de la minorité – nous pouvons tous, un jour ou l'autre, nous y retrouver – émanant de votre part serait opportune.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois d'abord vous dire que je peux comprendre et partager votre émoi.

Comme vous l'avez indiqué, j'ai été saisi d'un recours et vous savez, comme moi, que, lorsqu'il y a un recours, il y a fatalement une phase d'instruction. Celle-ci est en cours. Nous allons interroger les parties concernées.

A fortiori, je ne peux préjuger. Pour moi, il est prématuré de commenter une issue quelconque d'un recours qui est adressé à mon administration et qui arrivera in fine sur ma table.

Je vous demande dès lors de patienter encore quelque peu relativement à l'expression que je pourrais avoir par rapport à ce que vous venez d'évoquer.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je comprends la réserve du ministre par rapport au recours. Toutefois, ici, nous ne sommes pas uniquement dans le fonctionnement d'un conseil communal.

Ce sont des propos tenus publiquement, dans un quotidien à très large diffusion, portant atteinte à la probité et à l'honneur d'un conseiller communal, qui, plus est, mandataire du Gouvernement wallon, confirmé dans sa fonction.

J'aurais espéré que, pour le moins, dans l'absolu – d'ailleurs, je n'ai cité le nom de personne – que vous condamnerez de tels propos.

Si un bourgmestre, qui doit être moteur d'exemplarité et de respect, se permet de traiter de fou, d'évoquer un problème mental, de se rapprocher de cette atroce époque que fut le stalinisme. Franchement, Jean Gol avait tenu des propos moins offensants à l'égard du bourgmestre d'Andenne et cela ne l'a pas empêché d'aller en recours contre lui.

Franchement, je suis un peu déçu parce qu'autant je respecte votre devoir de réserve – et là je m'incline –, autant dans l'absolu, le ministre et le bourgmestre que vous êtes ne peut pas accepter de tels propos, quelle que soit l'appartenance politique de l'intéressé ici.

Nous connaissons tous sa personnalité débordante ; un prodigieux parlementaire, mais parfois un détestable bourgmestre.

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA STRATÉGIE DE DIGITALISATION DE LA
RÉGION WALLONNE DANS LE CADRE DU
PLAN GET UP WALLONIA »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA VENTE DE VOO »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Mugemangango, sur « la stratégie de digitalisation de la Région wallonne dans le cadre du plan Get up Wallonia » ;
- M. Mugemangango, sur « la vente de Voo ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, je vais rassembler mes deux questions en une seule intervention. La question que j'avais posée initialement avait été introduite auprès de M. Di Rupo puisqu'elle concernait le plan de relance et le plan numérisation lié au plan de relance. Il aurait vraiment été de bon ton que M. Di Rupo prenne ses responsabilités dans ce dossier et réponde à cette question liée à une partie importante qu'il cite abondamment sur le plan de relance. Je ne comprends pas pourquoi cette question a été orientée vers vous. On prend l'habitude que certaines questions – on l'a déjà vu dans le dossier PwC – sont manifestement orientées plutôt vers un ministre casque bleu. Je ne sais pas si ce titre vous va comme un gant, mais c'est un peu le rôle que vous jouez dans ce gouvernement.

Sur le fond, j'avais déjà demandé à M. Di Rupo quel était le sens de vendre Voo maintenant alors qu'on en a besoin pour la stratégie de relance. Il m'avait été répondu à ce moment-là que Voo était vendu parce que c'était un trou noir financier, un lieu d'endettement important et que c'était impossible de faire les investissements nécessaires. Toutefois, à l'analyse des chiffres de Voo, c'est faux : Voo a contracté une série de dettes importantes pour racheter d'autres câblo-opérateurs – qui se sont montées jusqu'à 425 millions d'euros –, mais cette dette a été presque totalement remboursée. De ce point de vue, Voo est plutôt une entreprise en bonne santé du point de vue de sa dette.

De plus, en 2020, il y a eu des bénéfices importants, à concurrence de plus de 12 millions d'euros qui ont été contractés par cette entreprise. Enfin, la valorisation de cette boîte est importante.

Dès le début de la procédure d'acquisition, on se rendait compte que la valorisation était située à 1,3 milliard d'euros. Cette semaine, cela a encore été confirmé : on parle d'une valorisation de 1,4 milliard

d'euros. Il y a quelque chose de particulier, dans le chef de ceux qui veulent vendre Voo, de considérer que ce sont les contribuables liégeois principalement qui ont valorisé cette entreprise, qui l'ont assainie en remboursant les dettes, qui l'ont aidée à renouer avec les bénéficiaires et, quand cela peut rapporter de l'argent, on donne cela au privé. Pour nous, cela n'a évidemment pas de sens : c'est le public qui paie, ce sont les citoyens qui paient et finalement c'est le privé qui en profite.

Un autre élément qui frappe et qui démontre l'intérêt d'une boîte comme Voo, c'est la liste des personnes qui veulent acquérir Voo. Très vite, dans la procédure, on a vu qu'une dizaine d'entreprises veulent acquérir Voo, dont des entreprises bien connues comme Orange ou Proximus, mais aussi des fonds d'investissement comme ceux qui ont déjà été évoqués comme Providence. Providence avait déjà été intéressé par Voo. On avait déjà démontré – dans ce parlement et dans les médias – que Providence n'était intéressé que par le rachat Voo pour obliger une restructuration forcée et la revendre plus offrant. Avec un risque au niveau du service pour les citoyens et des conditions de travail de ceux qui travaillent pour Voo.

On se rend compte que Providence pourra redemander l'accès au dossier et la possibilité d'acquérir Voo. Derrière Providence, d'autres fonds d'investissement sont assez peu glorieux et sont également intéressés, par exemple KKR ou Blackstone. Ces deux fonds d'investissement sont aussi connus pour le même type de procédure : on rachète une boîte, on la restructure, on la divise en morceaux et on la revend au plus offrant, avec des craintes très importantes pour le service qui sera fourni à tous les usagers de Voo, et pour les travailleurs du secteur.

Encore une fois, la vente de Voo est incompréhensible sur les plans économique et social, et de la politique même du Gouvernement wallon, qui veut un Plan de relance qui passera notamment par le numérique. Je réaffirme qu'il faut garder Voo : on en a besoin.

Avec tous ces éléments, quelle est la raison pour laquelle on continue à penser que Voo devrait être vendu, au lieu de garder ce joyau public de la Région wallonne pour des raisons sociales et économiques évidentes et pour la relance de la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je ne sais pas si je vais répondre comme un Casque bleu, car je ne pense pas que les relations au sein du Parlement soient aussi tendues que cela, mais je vais essayer de vous éclairer dans le couloir de mes compétences.

Premier élément, par rapport à la vente de Voo, la première chose à rappeler est que cette vente figure dans

les recommandations votées à l'unanimité par ce Parlement dans le cadre du rapport Publifin.

Le deuxième élément, je ne partage pas la description de la courbe flatteuse financière que vous décrivez sur Voo ; c'est même contraire à tout ce que j'ai entendu depuis que je siége dans ce Parlement.

Ensuite, je précise que le secteur des télécommunications dans lequel Voo est active est entièrement libéralisé. Dès lors, vous savez que le droit de l'Union européenne y garantit une concurrence libre et non faussée.

Vous le savez également – je me suis déjà exprimé – que je suis en faveur et je promeus une véritable démarche de coconstruction qui permettra aux associés publics du groupe Enodia-Nethys de se réapproprier l'outil, en lui assignant les objectifs d'intérêt public qui devront respecter trois principes :

- la création et le développement de l'emploi ;
- le maintien en Wallonie des centres de décisions économiques à capitaux publics forts ;
- l'investissement dans des domaines de priorité d'intérêt public.

C'est autour de ces éléments clés que l'avenir pourra se dessiner, je l'espère, avec succès.

Il n'y a pas de contradiction, à mes yeux, entre la vente partielle de Voo avec des garanties sur l'emploi, et le maintien d'un pôle public fort jouant un rôle significatif dans le domaine économique.

Enfin, que ce soit dans le cadre de Get up Wallonia ou du plan de relance et de résilience, qui ne font plus qu'un maintenant pour parler de plan de relance wallon, le Gouvernement wallon défend plusieurs projets relatifs au numérique et à la digitalisation des administrations publiques.

Dans le cadre de mes compétences, les objectifs que je poursuis sont l'amélioration de l'infrastructure informatique locale, l'investissement dans la connectivité du territoire, la formation des agents et des élus, le développement de solutions digitales, le soutien à l'interopérabilité et à la mutualisation.

Cette stratégie de transition numérique des pouvoirs locaux a déjà été amorcée en 2020, par l'attribution d'une subvention spéciale de 10 millions d'euros à destination des villes et communes et des CPAS.

Un montant supplémentaire de 10 millions d'euros a, d'ores et déjà, été dégagé dans le cadre de l'accord Tax on Pylons passé avec les opérateurs de télécommunication.

Ce dernier montant est réparti entre les opérateurs pour 5 millions d'euros, et le ministre du Numérique et moi-même, chacun pour un montant de 2 millions et demi d'euros, ce qui donne 10 millions d'euros.

Pour le surplus, notamment l'accès à internet, je vous invite à interroger le ministre compétent, à savoir le vice-président Borsus.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, répéter un mensonge ne le rend pas vrai. Quand vous dites que ce sont les recommandations Publifin qui nous obligent à vendre Voo au privé, c'est faux. Les recommandations Publifin qui ont été approuvées dans ce Parlement voulaient scinder ce qui était un monopole. On avait la possibilité de le vendre à des acteurs privés ou de le céder à des acteurs régionaux publics. Vous savez que les deux possibilités existaient.

Ici, maintenant, le choix qui est fait est de le vendre au privé. Je vous renvoie aux recommandations pour cela, c'est bien ce qui est martelé dans ce document.

Le second élément sur la question de l'état financier de Voo, je vous invite simplement à lire les propos du management de Nethys, management de Nethys approuvé par votre Gouvernement, qui parle de la valorisation actuelle de Voo et qui dit que sa valorisation est maintenant de 1,4 milliard d'euros et que tout acquéreur ferait une excellente affaire. On est bien devant une situation où les bénéficiaires vont aller au privé alors que c'est le public qui a fait tous les investissements par rapport à ce câblo-opérateur.

Denier élément, c'est que j'invite votre cabinet à aller sur Google, à ouvrir un petit peu les yeux sur la réalité économique par rapport au secteur. Vous allez voir que les trois éléments que vous citez – maintien de l'emploi, maintien des centres de décision et investissement dans le cadre de l'intérêt général public – ne sont pas rencontrés par des donneurs d'ordre que seraient par exemple Providence, KKR ou Blackstone.

Eux, ce qu'ils poursuivent, c'est leur profit mirobolant à court terme. C'est directement en contradiction avec les objectifs que vous avez vous-mêmes cités.

Juste pour le surplus, le constat est que, dans le monde entier quand les câblo-opérateurs sont cédés à des groupes tels que Blackstone, Providence ou KKR, les choix qu'ils font ne sont pas des choix d'intérêt public, mais des choix privés qui concourent à leur rentabilité.

Dans ce sens, je suis sûr que l'on va se revoir ici, que l'on va rediscuter du dossier et que l'on va se rendre compte que le choix de privatiser Voo était un choix qui était dramatique pour les citoyens et pour les travailleurs.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PROMOTION DES AGENCES
IMMOBILIÈRES SOCIALES (AIS) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la promotion des agences immobilières sociales (AIS) ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, au 1er janvier 2021, la Wallonie comptait 33 agences immobilières sociales qui, au total, géraient environ 7 700 logements, un parc en constante augmentation.

J'ai lu récemment dans la presse que vous aviez l'intention, Monsieur le Ministre, de promouvoir ce système pour parvenir à 10 000 logements dans un premier temps, avec un objectif de 12 000 logements gérés par des AIS, et ce, d'ici la fin de la législature.

Je me réjouis de cette ambition, car le système a montré toute sa pertinence et son efficacité. Il permet aux ménages à revenus modestes de se loger à un prix abordable en évitant la file d'attente pour les logements sociaux, une file qui est grosse de 40 000 ménages.

Les propriétaires, de leur côté, sont gagnants également dans le sens où ils bénéficient d'une certaine tranquillité. Finis les soucis de gestion locative en échange d'un loyer réduit.

J'en viens à mes questions, Monsieur le Ministre. Comment comptez-vous concrètement promouvoir le système des AIS pour atteindre cet objectif de 12 000 logements d'ici la fin de la législature ? J'imagine que vous pensez notamment à une campagne de communication.

Les propriétaires privés vont-ils être encouragés à mettre leurs biens à la disposition des AIS ? Si oui, comment ? Pourrait-on encourager en particulier les propriétaires de logements inoccupés – et l'on sait qu'il y en a hélas trop dans notre Région ? Pourrait-on les encourager à mettre leur bien en location via des AIS ? On les punit déjà en quelque sorte en pratiquant des taxes, et cetera. Je me souviens d'un projet de décret dont nous avons discuté sous la précédente législature. Outre le bâton, va-t-on peut-être aussi manier la carotte ?

Le système des AIS est-il suffisamment connu, d'après vous, des personnes qui sont dans la précarité ? Ce système est-il, par exemple, renseigné auprès des demandeurs de logements sociaux, qui souvent doivent attendre plusieurs mois, voire plusieurs années ?

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'impact budgétaire, pour la Wallonie, que pourrait avoir cet objectif de 12 000 logements en AIS ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question. Le sujet que vous suivez de près, la prise en gestion par une AIS de logements privés est assurément un moyen rapide pour augmenter le nombre de logements d'utilité publique accessibles aux ménages disposant de faibles revenus.

Depuis le début de la législature, le parc géré par les AIS connaît une croissance constante de quelque 400 logements par an. Afin de donner un coup d'accélérateur à cette croissance naturelle, nous pouvons mobiliser sur différents leviers.

Tout d'abord, un dispositif bien rodé, mis en place par le Fonds du logement avec le soutien financier de la Région, concerne la prise en gestion via une AIS de logements inoccupés. Il s'agit de l'octroi d'une aide à toute personne physique ou morale propriétaire d'un bien immobilier inoccupé nécessitant une rénovation. Le bien une fois remis aux normes est confié en gestion à une AIS ou encore à une APL, association pour le logement.

Octroyée sous forme de prêt à taux zéro de subvention, cette aide permet d'augmenter chaque année le nombre de logements pris en gestion par une AIS, tout en luttant contre l'inoccupation immobilière. Près de 900 logements ont été créés de cette manière.

En outre, comme je l'ai précisé récemment, j'envisage d'étendre le périmètre d'intervention des AIS en leur donnant la possibilité de prendre en gestion des kots. Conformément à leur mission, les AIS offriront ainsi la possibilité à des étudiants en situation de précarité de prendre en location un logement adéquat à des conditions sociales. Je confirme qu'une vaste campagne de communication financée par la Région et pilotée par le Fonds du logement est en cours de préparation. Elle devrait produire ses effets à la rentrée de septembre. Elle visera principalement les propriétaires privés qui seront massivement informés des avantages dont ils pourront bénéficier s'ils confient des logements en gestion AIS : exonération de précomptes immobiliers, déductions fiscales, prise en charge des dégâts locatifs.

En ce qui concerne les personnes précarisées à la recherche d'un logement, elles sont essentiellement informées de l'existence des AIS par différents services sociaux, soit ceux qui sont eux-mêmes actifs en matière de logement – les SLSP, le Fonds du logement, les services communaux de logement –, soit par d'autres services sociaux partenaires des opérateurs du logement.

Enfin, le budget nécessaire pour financer la prise en gestion des 12 000 logements par les AIS est évalué à 13,8 millions d'euros par an. En comparaison, le budget prévu pour l'année 2021 s'élève à 9 millions d'euros, soit dans le détail, 8 992 023 euros exactement.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Oui, simplement pour remercier le ministre pour cette réponse très complète et pour l'encourager et le féliciter, effectivement, à poursuivre dans cette bonne voie parce que je pense que ce système des AIS n'est pas un système particulièrement souple et qui permet très rapidement de mettre à la disposition d'un public précarisé des logements dont ils ont grandement besoin.

Vous avez raison, Monsieur le Ministre, il faut insister auprès des propriétaires, c'est une bonne formule. Certes, vous allez pratiquer comme propriétaire un loyer qui sera plus réduit, mais vous n'aurez plus de tracas. Les dégâts locatifs, s'il y en a, ils seront pris en charge par l'AIS. En plus, au niveau du mental, si j'y puis dire, cela fait du bien de se dire : « J'ai mis mon appartement, mon bien, à la disposition de quelqu'un qui en a vraiment besoin ».

C'est vraiment un super système et le Gouvernement a raison de le booster.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE VOLET LOGEMENT DU PLAN GENRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le volet logement du plan Genre ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a récemment adopté un ambitieux plan Égalité hommes-femmes se voulant transversal et traduisant la volonté affichée dans la Déclaration de politique régionale de lutter contre les discriminations et d'intégrer la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques.

Ce plan est chapeauté par Mme Morreale, mais confié à chaque ministre une série de mesures opérationnelles à mettre en œuvre dans leurs propres champs de compétences.

Ainsi, Monsieur le Ministre, dans le volet « Logement » qui vous incombe, nous pouvons identifier deux mesures phares qui vont dans le bon sens.

La première consiste à garantir la prise en compte de la dimension du genre dans l'évaluation des critères d'attribution du logement d'utilité publique et dans la potentielle réforme de ces critères d'attribution.

La seconde porte sur l'augmentation du nombre de logements de transit, en particulier pour les femmes victimes de violences.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur la stratégie qui est mise en place par votre cabinet, par l'administration et les acteurs de terrain en vue d'implémenter et d'opérationnaliser le plus efficacement et le plus rapidement ces mesures ? Des rencontres ont-elles eu lieu ? Un groupe de travail a-t-il été mis en place ?

De quelle manière ces mesures ont-elles été sélectionnées ? D'autres mesures portant sur le logement sont-elles amenées à être intégrées dans le plan Genre à l'avenir ?

Outre les mesures intégrées dans le plan Genre, comment intégrez-vous la dimension du genre dans la politique du logement de manière générale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, le 4 mars dernier, le Gouvernement wallon a adopté son plan Genre 2019-2024. À cette occasion, il s'est engagé à lutter contre toute forme de discrimination et à intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques régionales en adoptant son plan transversal Égalité hommes-femmes 2020-2024.

Dans ce cadre, il revient à chaque ministre de mettre en œuvre des mesures opérationnelles visant cette égalité. Les deux que j'ai proposées se trouvent par ailleurs inscrites dans le plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

La première consiste à garantir la prise en compte de la dimension du genre dans l'évaluation et la potentielle réforme des critères d'attribution des logements d'utilité publique.

La seconde porte sur l'augmentation du nombre de logements de transit, en particulier pour les femmes victimes de violences.

Ces mesures servent des objectifs visés dans la DPR et sont le fruit des réflexions menées au sein du groupe interdépartemental de coordination chargé de la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques wallonnes, au sein duquel mon cabinet est représenté.

Concernant les critères d'attribution des logements, l'évaluation du système a été confiée au Centre d'études en habitat durable de Wallonie. Les premiers résultats provisoires ont été portés à ma connaissance, mais ce premier diagnostic doit être complété par les retours du terrain. Cela nécessitera un peu d'attente, mais c'est une condition de réussite d'une réforme.

Il a également été tenu compte des avis et rapports présentés par des organismes tels que le pôle logement, le RWLP ou Unia.

Lorsque les conclusions de ce rapport m'auront été transmises, je reviendrai vers le Gouvernement avec des propositions d'adaptation des règles rencontrant les objectifs de la DPR.

S'agissant de l'augmentation de l'offre de logements de transit, j'ai fait élaborer un cadastre afin d'évaluer territorialement le déficit par rapport à la réglementation. Pour rappel, celle-ci prévoit que chaque commune doit disposer d'un logement de transit pour 5 000 habitants, avec un minimum de deux logements de transit par commune. Fin 2020, le territoire wallon comptait 797 logements de transit alors qu'il devrait en disposer de 965.

Un certain nombre d'opérations des précédents programmes d'ancrage communaux doivent certes encore être finalisées dans les deux prochaines années, mais l'insuffisance de l'offre est réelle et s'est accentuée avec la crise sanitaire.

Parallèlement, j'ai entrepris la révision des modalités de financement de ce type de logement au profit des pouvoirs locaux et des SLSP, et ce, notamment, afin de renforcer les aides régionales qui seront octroyées dans le cadre du futur droit de tirage en création de logements, en cours d'élaboration.

Telles sont les mesures relatives à mes compétences actuellement reprises dans le plan Genre piloté par Mme la Ministre Morreale. S'il devait évoluer, je ne manquerais pas de mener une réflexion sur l'opportunité d'autres actions.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces informations concernant les évaluations qui sont en cours, les études et les avis qui sont attendus et dont vous pourrez tenir compte dans les prochains plans.

Je crois que c'est extrêmement important dans le cadre du prochain plan de création de logements prévus dans la DPR, de réserver une enveloppe particulière afin d'augmenter le nombre de logements de transit. J'ai bien l'impression que c'est vers cela que l'on s'avance. Je pense que c'est une très bonne nouvelle.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SUIVI DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE CADRE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du Plan de lutte contre la discrimination dans le cadre de l'accès au logement ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens sur un dossier que nous avons eu l'occasion de porter ensemble comme parlementaires pendant plusieurs années et que vous poursuivez en tant que ministre. Cela a été d'ailleurs l'une des premières de vos décisions en décembre 2020 : l'adoption d'un plan de lutte contre la discrimination.

Je me réjouis, en fait, de ce passage à l'action d'autant plus que votre collègue Nawal Ben Hamou avance également à la Région de Bruxelles-Capitale pour ouvrir les portes au *testing* de la part de l'administration.

Ce que j'aimerais, dans le cadre de cette question parlementaire, c'est faire le point avec vous sur le suivi des actions en cours, lancées ou à mettre en œuvre.

Pour les contrôles mystères, l'étude juridique lancée est-elle clôturée ? Quels sont les éléments à retenir ? Un avant-projet de décret était annoncé ; quelles décisions ont déjà été prises dans ce cadre ?

Un groupe de travail a été instauré sur la question de la sensibilisation à cette problématique. Quelles en sont les conclusions et les propositions de concrétisation ? Quelles décisions envisagez-vous de prendre pour finaliser cet aspect ?

Enfin, on avait également évoqué des formations à destination des agences immobilières sociales, des SLSP, des CPAS et du Fonds du logement. Je voulais connaître les décisions qui avaient déjà pu être prises en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui me permet de faire le point sur cette matière importante.

La mise en œuvre des actions prévues dans la note d'orientation se poursuit. On peut déjà saluer l'adoption, le 22 avril dernier, de la réglementation sur les prêts à taux zéro pour la garantie locative. Mon cabinet et le groupe de travail avancent de concert sur les autres.

La rédaction de la brochure en collaboration avec Unia sera reprise, en bonne logique, dès l'adoption en première lecture du texte concernant les contrôles mystères.

Pour la réalisation des capsules vidéo, les critères de discrimination à prioriser ont été déterminés et l'administration travaille sur le lancement d'un marché public pour s'associer les services d'une entreprise de communication.

Une formation obligatoire dans le cadre du cursus des futurs agents immobiliers a été évoquée, mais elle ne relève pas uniquement de mes compétences. Des contacts avec les autres cabinets concernés vont être pris. Si l'issue de cette discussion est favorable, un nouveau groupe de travail spécifique sera créé sur le contenu des différentes formations.

Une formation à destination des pouvoirs locaux est prévue dans le cadre de la convention pluriannuelle que nous avons conclue avec l'Union des villes et communes de Wallonie. Elle devrait se tenir encore cette année.

Concernant les contrôles mystères, les résultats de l'étude juridique menée sur la provocation ont été reçus fin mars et une concertation avec le parquet a déjà été réalisée. À la suite de celle-ci, il paraît pertinent de se faire épauler par un cabinet d'avocats spécialisé pour la rédaction dudit décret, afin que les agents qui le mettront en œuvre disposent d'un outil sûr. L'administration a proposé un cahier des charges qui sera prochainement transmis à plusieurs cabinets juridiques pour qu'ils puissent remettre des offres.

Le caractère évolutif du plan de lutte contre la discrimination a également été souligné dans la note d'orientation. Dans ce cadre, un groupe de travail thématique travaille sur la production d'un formulaire de candidature unique qui serait notamment applicable aux logements privés.

Comme vous pouvez le constater, les travaux avancent bien et de manière continue. Chaque mesure nécessite un temps de réflexion et de mise en œuvre qui peut parfois paraître long, mais qui s'avère nécessaire pour en assurer la meilleure efficacité.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je remercie M. le Ministre pour toutes les réponses apportées et, surtout, pour le volontarisme et les actions concrètes réalisées.

Je voudrais insister sur deux éléments en particulier. Souvent, en matière de discrimination – et je dirais même de manière plus ciblée, par rapport au racisme –, on a tendance à se focaliser sur le constat que la pensée raciste ou discriminatoire est en recul ou sur la condamnation au sens large de l'idéologie raciste quand on parle de discrimination raciale dans le domaine du logement.

Or, il faut tenir compte d'une série de préjugés inconscients. Je le souligne parce que, dans la mise en œuvre des capsules vidéo, des brochures et même des formations, il faut en tenir compte. Je voudrais dès lors que l'on tienne également compte des personnes concernées par les situations de discrimination au sein des différents groupes de travail, par rapport à la société de communication qui sera engagée, en les intégrant dans le processus pour que cela réponde à l'objectif final.

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PRIORITÉ DANS L'ATTRIBUTION D'UN
LOGEMENT PUBLIC POUR LES PERSONNES
DISPOSANT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la priorité dans l'attribution d'un logement public pour les personnes disposant d'un contrat de travail ».

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). – Monsieur le Ministre, des points de priorités sont actuellement attribués aux candidats locataires de logements sociaux.

Dans la réponse à une demande à une société de logement public, la réponse qui a été donnée à une famille candidate était que : « Si une des personnes du ménage avait un contrat de travail, le ménage avait un point en plus ». Il s'agit ici peut-être d'un cas particulier, qui a fait que, pour cette personne, le contrat de travail du ménage aboutissait à ce qu'il y ait un logement social, sinon il n'y en avait pas, il n'était pas dans la catégorie prioritaire.

Dans certains cas, des revenus qui n'excèdent pas les revenus modestes et qui sont issus, au moins en partie, d'un travail font en sorte que l'on obtienne un point en plus. Pour rappel, il y a quelques années, la même société de logement social avait publié une annonce sur Immoweb en demandant que les personnes

candidates à un logement, à un logement social, aient un contrat de travail également, ce qui nous avait, à l'époque, choqués. On se pose la question : cette réglementation n'est-elle pas discriminatoire vis-à-vis des candidats locataires ? Cela pénalise, en effet, les moins favorisés, qui n'ont pas la chance d'avoir un contrat de travail.

S'il est nécessaire de connaître les montants que gagnent les personnes dans le cadre des logements sociaux, il n'est pas inutile de rappeler que, dans le régime de location privée, le propriétaire ne peut pas prendre en compte l'origine ou la nature des ressources financières du locataire.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré vouloir évaluer les mécanismes d'attribution des logements publics et modifier ces mécanismes en fonction de cette évaluation.

Comptez-vous modifier ces dispositions donnant des points de priorité aux personnes ayant un contrat de travail dans le cadre de l'attribution des logements sociaux ? Si oui, comment envisagez-vous cette modification ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme je viens de l'évoquer et comme vous le savez, le Gouvernement a élaboré un Plan de lutte contre les discriminations qui sont liées au logement et tout particulièrement celles qui sont liées à l'accès à celui-ci. Je finis de répondre à notre collègue, Mme Kapompole.

Le secteur du logement public doit évidemment se montrer particulièrement exemplaire en la matière. C'est pourquoi, parmi d'autres mesures, le Gouvernement a décidé de procéder à une évaluation des règles d'attribution des logements sociaux. Un des volets de cette large étude a été confié au Centre d'études en habitat durable, qui s'attache spécifiquement à analyser l'impact de chacune des priorités figurant dans le tableau des points accordés aux ménages demandeurs d'un logement social en fonction de leur situation, notamment la règle actuelle, qui prévoit des points de priorité en faveur des ménages dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus, au moins en partie, des revenus du travail.

Je dois vous indiquer que cette étude est en cours de finalisation, il est donc prématuré pour moi de prendre position a priori sur la suppression de critères permettant l'obtention de points de priorité. Nous le ferons en temps utile, lorsque nous aurons pris pleinement connaissance du rapport une fois finalisé.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Merci pour votre réponse. Nous serons attentifs à la réponse qui sera donnée par cette étude.

Nous retapons sur le clou en disant qu'il y a un manque de logements sociaux en Wallonie, particulièrement dans notre région, la région du Centre. C'est bien là le premier problème, puisque les critères d'attribution se font dans un contexte où il y a une pénurie de logements sociaux, ce qui crée toujours des tensions.

Nous serons attentifs à la situation et à la suite de cette étude.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Kelleter à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la coopération avec la Communauté germanophone relative à la tutelle ordinaire sur les zones de secours » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'établissement de l'allocation loyer » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Hervé Cornillie, MR
M. Philippe Courard, Président
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
ISBW	Intercommunale sociale du Brabant wallon
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONSS	Office national de sécurité sociale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PDU	Perspective de développement urbain (outil)
PIV	politique intégrée de la ville
PST	programme stratégique transversal communal
PwC	PricewaterhouseCoopers
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RIS	revenu d'intégration sociale
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPPLS	société à participation publique locale significative
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (internet, télévision numérique et téléphone)